

APPEL D'OFFRES « ETUDES ANCILLAIRES »

GIRCI MEDITERRANEE 2021

Contacts GIRCI

Dr Dominique GENRE

Tel : 04.91.22.37.78

E-mail : girci-med@ipc.unicancer.fr

Mme Isabelle FERRUCI

E-mail : girci-med@ap-hm.fr

CONTEXTE

Le GIRCI Méditerranée lance en 2021 un appel à projet spécifique «**Etudes ancillaires adossées un projet de recherche financé** » visant **prioritairement à valoriser les recherches en cours promues** au sein des établissements de santé du GIRCI.

Les jeunes chercheurs sont encouragés à répondre à l'appel à projets.

OBJECTIFS

L'objectif est de favoriser l'émergence de nouveaux projets partenariaux avec une composante multidisciplinaire forte.

L'objectif est de **fédérer les chercheurs et les cliniciens** autour d'un projet commun optimisant l'utilisation d'échantillons biologiques ou le recueil de données de volontaires ou patients participant à des recherches, pour répondre à une question biologique, épidémiologique, de sciences humaines et sociales ou de santé publique précise.

CRITERES DE RECEVABILITE

Les dossiers déposés devront :

- Concerner uniquement des projets adossés à une étude financée dans le cadre d'un AAP antérieur international, national, ou régional (H2020, AAP DGOS, AAP INCA, PHRC-IR, Appel d'Offres Interne de chaque Etablissement...)
- Porter sur un projet visant à répondre à une question secondaire clinique, biologique ou un projet en sciences humaines et sociales, épidémiologie ou santé publique complémentaire de la question principale.

Le champ de la question visée par l'étude ancillaire doit être différent de la question principale de l'étude financée (ex : biologique si l'étude principale répond à une question clinique ...).

- L'essai principal financé doit avoir débuté, être en cours de recrutement ou avoir terminé les inclusions.
- Dans le cadre d'une étude principale multicentrique, l'étude ancillaire doit être conduite en PACA
- Etre co-porté par un binôme de spécialités différentes (ancillaire/étude principale) : clinicien-biologiste, biologiste-épidémiologiste
- Un porteur de projets ne pourra pas déposer 2 dossiers

DUREE ET REGLES DE FINANCEMENT

Règles générales

- La durée maximale du projet doit être de 36 mois
- Le montant du financement demandé ne doit pas excéder 50 000€
- L'AAP se déroule en 2 étapes :
 - o Une première sélection sur lettre d'intention
 - o Une évaluation des dossiers complets pour les projets sélectionnés à la première étape
- A chaque étape, le projet doit être déposé avant la date limite et doit être complet
- Tout dépôt incomplet ne sera pas évalué (recevabilité à chaque étape)

Seront notamment pris en compte :

- La qualité du projet scientifique et son caractère innovant
- La qualité méthodologique (justification de la méthodologie utilisée)
- La structuration régionale (nombre d'équipes impliquées sur le GIRCI, articulation entre les institutions, coopération régionale)
- La faisabilité du projet (plannings et jalons, justification du budget demandé)
- Qualité scientifique du binôme (bibliométrie, expliciter le rôle des différents membres)

Lettre d'intention

Le dépôt des documents doit être réalisé **au plus tard le 21 avril 2021 à 17h59** sur le site GIRCI Méditerranée <https://gircimediterranee.fr/>

A cette étape sont requis :

- La lettre d'intention (format imposé)
- L'imprimé de récusation (format imposé)

Les documents de l'appel à projets sont disponibles sur le site.

Dossier complet

Le dossier doit être déposé complet **au plus tard le 30 septembre 2021 à 17h59** sur le site GIRCI Méditerranée <https://gircimediterranee.fr/>.

Il doit être composé du (de) :

- o Dossier de candidature dûment complété (format imposé)
- o Protocole de l'essai (format libre mais consignes à respecter)
- o CV du porteur du projet (format libre)
- o CV du méthodologiste (format libre)
- o L'annexe budgétaire (format imposé)
- o L'attestation signée de dépôt de dossier complet (format imposé)

Les documents de l'appel à projets sont disponibles sur le site.

DUREE ET REGLES DE FINANCEMENT

L'élaboration des budgets doit être réalisée avec l'une des structures de recherche des établissements membres du GIRCI Méditerranée à savoir DRCI du CAL, de l'IPC, du CHU de Nice, DRS de l'AP-HM, Pôle recherche et formation du CHI Toulon-Seyne/mer et le CH Avignon.

Contacts pour la préparation des budgets	
DRCI du CHU Nice : drc@chu-nice.fr	DRCI IPC : drci.up@ipc.unicancer.fr
DRS de l'AP-HM : drci@ap-hm.fr	CAL : DRCI-Promotion@nice.unicancer.fr
CHITS : Pilotage-recherche@ch-toulon.fr	CH Avignon : unite-promotion@ch-avignon.fr

Le montant maximum par projet est de 50 000 euros et les fonds devront être dépensés sur une période de 36 mois.

Les dépenses éligibles concernent les frais liés à l'étude ancillaire : personnels, fonctionnement ou petit équipement.

Le financement sera versé en totalité à la structure responsable de la gestion financière de l'aide. La structure responsable de la gestion financière du financement devra produire chaque année un bilan financier de l'utilisation des fonds.

MODALITES DE SELECTION

- Présélection sur Lettre d'Intention
- Examen par 1 expert scientifique et 1 méthodologiste extérieurs au GIRCI (expertises croisées).
- Sélection par le Comité Scientifique du GIRCI par le biais d'un rapporteur de séance.

CALENDRIER

- Lancement : mars 2021
- Date Limite de dépôt des lettres d'intention : 21/04/2021 à 17h59 sur le site <https://gircimediterranee.fr/>
- Sélection des projets sur lettre d'intention : juin 2021
- Date limite de dépôt des dossiers complets : 30/09/2021 à 17h59 sur <https://gircimediterranee.fr/>
- Notification des résultats : Décembre 2021